



Rôle des territoires dans le développement de la méthanisation

Marie Pierre SIRUGUE
Conseil régional de Bourgogne



Rôle des élus des territoires : un facilitateur

Quel gisement propre ?

répertorier, organiser les déchets verts, boues, bio déchets...

Quel gisement sur le territoire ?

prendre contact et inviter les entreprises agroalimentaires
s'informer des travaux auprès des chambres d'agriculture

Quelle valorisation ?

examiner les besoins de chaleur sur tout le patrimoine
(voire avec les CEP)
recenser les consommations des organismes publics locaux
(maison de retraite, gymnase, logements...)

Quelle implantation ?

rechercher des terrains,
assister les porteurs de projets aux démarches administratives
(enquête publique, dépôt de PC...)

Rôle des élus des territoires : un animateur

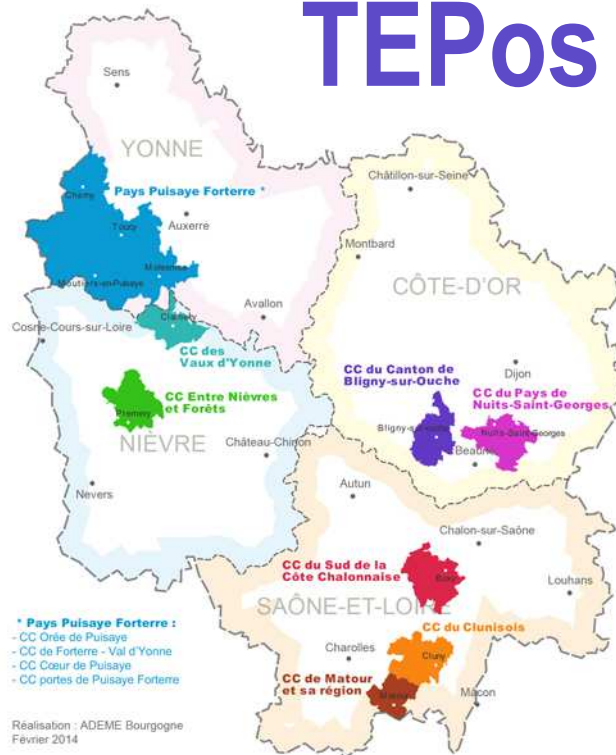
L'initiative

poser la question « et pourquoi pas sur mon territoire ? ».
(Plan Climat, TEPos, ou autre)

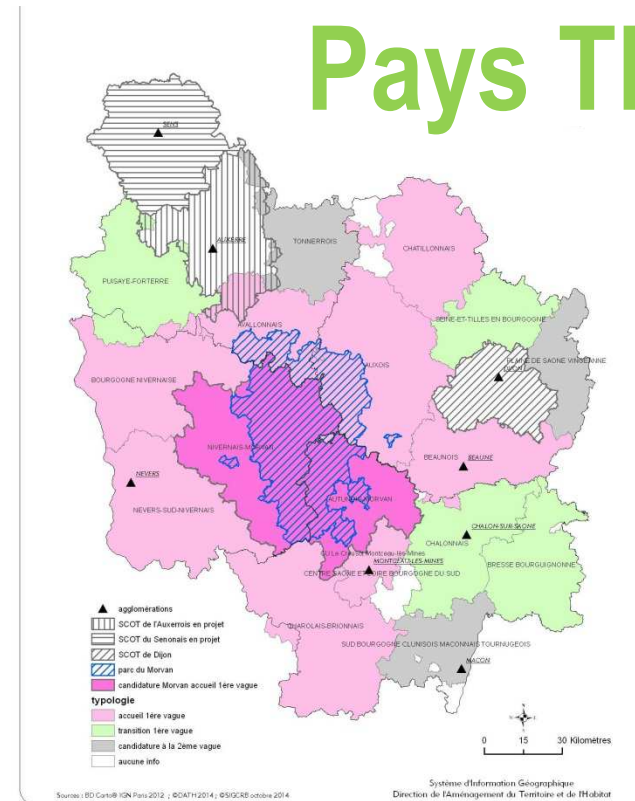


Des territoires engagés

TEPos



Pays TE



Rôle des élus des territoires : un animateur

L'initiative

poser la question « et pourquoi pas sur mon territoire ? ».
(Plan Climat, TEPos, ou autre)

La mise en marche de la réflexion

Contacteur la chambre d'agriculture, véritable relai qui accompagne



Le réseau d'animateurs

Vincent GALLOIS

03 86 94 26 34

v.gallois@yonne.chambagri.fr

Sylvie LEMAIRE

03 80 28 81 38

sylvie.lemaire@cotedor.chambagri.fr

Etienne BOURGY

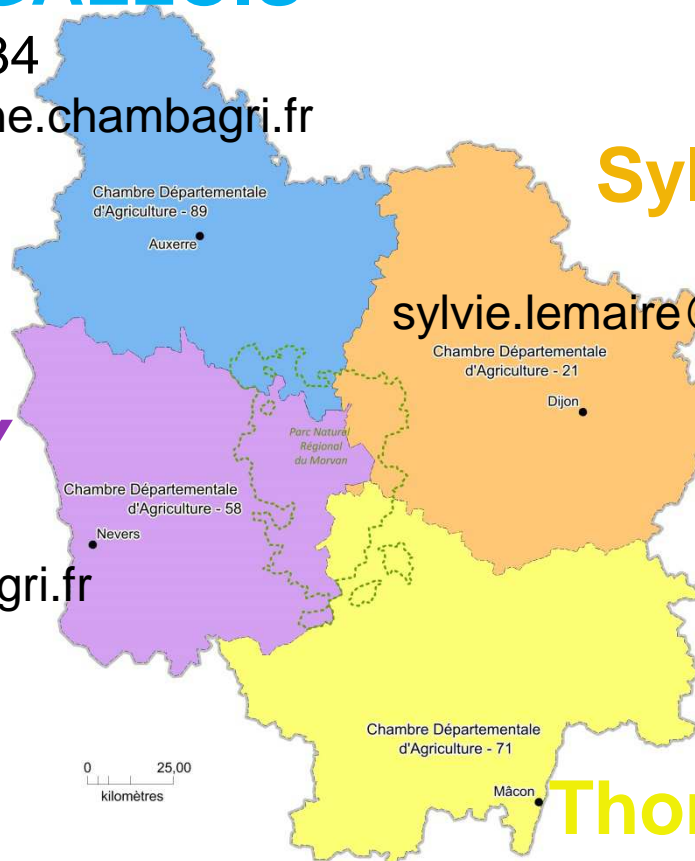
03.86.93.40.18

etienne.bourgy@nievre.chambagri.fr

Thomas GONTIER

03 85 29 56 20

thomas.gontier@sl.chambagri.fr



Rôle des élus des territoires : un animateur

L'initiative

poser la question « et pourquoi pas sur mon territoire ? ».
(Plan Climat, TEPos, ou autre)

La mise en marche de la réflexion

Contacter la chambre d'agriculture, véritable relai qui accompagne
études d'opportunité
rédaction du cahier des charges d'étude de faisabilité
accompagnement pendant l'étude et à la restitution
accompagnement sur les démarches d'investissement

Provoquer les réunions d'acteurs croisés pour travailler ensemble
SPECIALEMENT en cas de projet porté par un développeur

L'acceptation du projet

Communiquer à chaque phase sur le projet
Informers les habitants avec tous supports.

Rôle des élus des territoires : un investisseur

Etudier la question

« si c'est sur mon territoire, pourquoi pas avec moi ? »

Quel statut ?

un investissement en propre /DSP (STEP...)

une prise de participation auprès d'un investisseur privé

une création de société de projet (SEM/SPL...)

Avec qui ?

Un groupement d'agriculteurs

un développeur

les habitants et autres citoyens intéressés

(financement participatif)

Organiser un tour de table sur le sujet.

Le financement des projets

Etudes

- Opportunité : accompagnement gratuit avec les chambres et l'ADEME (200k€ investis dans l'animation)
- Etudes de faisabilité et/ou AP : subventionnées à 70% du montant HT en moyenne le prix d'une étude est de 11 500 euros
40 études réalisées et 15 études complémentaires (392k€ investis)

Investissement

18 projets dont 10 en fonctionnement

En moyenne le cout d'une installation : 1,7 M€ (39M€ de travaux) 219 kWé

Assiette éligible (≠ cout total) : 1,6 M€

Montant moyen de subvention : 450 k€ (9 M€ investis)

Chiffre d'affaires moyen en 2014 : 255k€ (dont 233 k€ d'électricité)

Charges moyennes (y compris main d'œuvre interne) 127k€